

Un territoire encore très marqué par l'activité agricole (Défi n° 4)

L'activité agricole marque l'identité même du Cœur d'Hérault, tant économique que paysagère. L'agriculture est l'une des activités économiques importantes du Cœur d'Hérault, malgré un net recul depuis plusieurs décennies : avec 7 080 personnes relevant du régime agricole (exploitants, salariés ou retraités et leurs ayants droits), soit 10,5% de la population du Pays, et 2 047 exploitations agricoles pour 40 822 ha de Surface Agricole utile (SAU). Cette activité représente 21.5% de la SAU départementale et 12,1% de la population agricole départementale (alors que le Pays ne représente que 6,1% de la population héraultaise).

Toutefois, depuis le dernier recensement agricole de 2000 (RGA), on enregistre une baisse de 31.5% du nombre d'exploitations, et une diminution de 15.4% de la SAU. La SAU du Pays a connu une érosion plus forte que pour le département de l'Hérault et la Région Languedoc Roussillon (850 ha en moins entre 1997 et 2009).

Récemment, cette tendance semble s'estomper pour ce qui est du nombre d'exploitations, avec même une légère augmentation (+2,9%) en 2010.

La population agricole a aussi vieilli. Une des conséquences sera le départ en retraite de nombreux chefs d'exploitations et salariés agricoles d'ici 2025.

Ces tendances (baisse de la SAU, arrachage viticole définitif), ne doivent pas faire oublier le potentiel agricole de certains sols, propices à des productions diversifiées (viticulture - arboriculture - maraichage - céréales - élevage). En effet, le paradoxe viticole du Cœur Hérault réside dans le fait qu'un arrachage définitif coïncide avec une dynamique viticole positive, qui se traduit par un développement de la production en bouteilles et un nombre de plus en plus importants de caves particulières. On trouve en Cœur d'Hérault des grands crus et des vins excellents grâce à des terroirs remarquables et à de grands savoir faire.

Avec les causses du Larzac, de l'Escandorgue et du Lodévois, au nord et le causse d'Aumelas au Sud, qui accueillent des ovins et caprins sur de grandes surfaces, le bassin de Lodève, plus spécialisé dans la polyculture élevage, et le Sud du Pays, majoritairement tourné vers la vigne, le Cœur d'Hérault offre une palette de terroirs diversifiés qui concourent à la grande qualité des paysages et à l'attractivité du territoire.

Les pratiques agricoles prennent appui sur les diversités pédologiques du territoire, l'alternance des cultures façonnent les sites, le patrimoine et les cultures locales (formes et morphologies des

villages, patrimoine vernaculaire rural, identité locale, ...).

Cette image de qualité et de savoir-faire particulier fait maintenant partie des stratégies des acteurs agricoles. Les producteurs peuvent d'ailleurs s'appuyer sur des labels de reconnaissance agricole qui participent à l'image de qualité du Cœur d'Hérault : Appellations d'Origine Protégées (AOP) viticoles (Côteaux du Languedoc, terroirs de St Saturnin, Montpeyroux, Cabrières, Clairette, Pézenas, Grès de Montpellier, Terrasses du Larzac) et fromagères (AOP Pélardon AOP Roquefort) ; Indications Géographiques Protégées (Vicomté d'Aumelas, Saint Guilhem le Désert, Salagou, Pays d'Hérault, Pays d'Oc). Dans le même temps, des démarches Qualité sont initiées (Sud de France par la Région Languedoc-Roussillon par exemple) ou des liens avec d'autres activités sont explorés, tel que le tourisme vigneron. La filière «bio» se développe aussi, bien que très lentement (1,4% de la SAU).

Des ponts entre producteurs et des unités locales de transformation agro-alimentaire ont été déjà amorcés (cosmétiques, alicaments...), accompagnés en cela par le premier programme Leader.

Enfin, dans une problématique de relocalisation des productions liées à la nécessaire adaptation de la société aux problématiques environnementales (raréfaction des ressources naturelles dont l'eau, transition énergétique, changement climatique...), l'agriculture du Cœur d'Hérault a amorcé sa diversification avec l'émergence de nouvelles filières agricoles.

Analyse AFOM sur l'agriculture (défi n° 4)

Atouts à renforcer	Faiblesses à réduire
<p>Un patrimoine paysager reconnu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des secteurs sauvegardés dans le cadre des Grands sites, entretenus par des MAET, une reconnaissance par l'Unesco des paysages de l'agropastoralisme, une étude paysagère en-cours <p>Une filière viticole partiellement confortée et un maintien de l'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des productions de qualité labellisées : AOC Rocquafort et Pélardon, les AOC Languedoc, AOC Terrasses du Larzac (dont 50% en bio), IGP Vicomté d'Aumelas, démarches de Cru (Montpeyroux),... - Des terroirs viticoles de plus en plus reconnus, portés par des syndicats dynamiques - Des caves coopératives qui ont réussi leur mutation, apparition de nouveaux modèles d'organisation pour la valorisation des vins - Des projets agritouristiques (Ecohébergements à la ferme, Floréales du vin, Duos vigneron, sentier du Pic de Vissou, petit train des vignes, « Safari dans les vignes », Caveau-restaurant Vicomté...) <p>Emergence d'une diversification des productions agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour une alimentation de proximité : maraîchage, élevage avicole, arboriculture - filières de niches : spiruline (fédération), apiculture, PPAM - des lieux ressources pour la diversification : un Verger-conservatoire de collections de fruitiers rares (St Privat), un conservatoire de la tomate, ... <p>Transformation et valorisation des productions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un abattoir proche (Pézenas) - Une grappe d'entreprises privées de transformation agro-alimentaires, alicaments et/ou cosmétiques - Des circuits courts de vente : points de vente à la ferme, marchés de plein air, boutiques de producteurs - Une plate-forme Agrilocal34¹, le site MonCoeurd'Hérault, le futur site de l'Office de commerce du Lodévois et Larzac <p>Des outils territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 commission agriculture au sein de la Commission locale de l'eau, des ASA d'irrigations, 3 OCAGERS (Lodévois & Larzac, Salagou, Vallée de l'Hérault), 1 SCOT Cœur d'Hérault (Clermontais & Vallée de l'Hérault), 1 PAEN (Plaisan, Le Pouget, Puilacher et Vendémian), Commission agricole du Sydel Cœur d'Hérault 	<p>Des signaux d'alerte paysagers et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des paysages, progression de la forêt, abandon des terrasses agricoles, - Dégradation du petit patrimoine rural (murets, terrasses, mazets...) - Apparition de friches (diminution de la SAU de -20% entre 2000 et 2010, source RGA) - Artificialisation des sols (dont 80% sont des sols à bon potentiel agronomique, irrigables et accessibles) - Raréfaction de la ressource en eau, forte concurrence entre les usages (viticulture, maraîchage, démographie...) <p>Une adaptation difficile du secteur viticole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des efforts en faveur d'une viticulture raisonnée, mais des pratiques viticoles encore grande consommatrices d'intrants - Contexte des caves coopératives en mutation <p>Un problème de renouvellement des chefs d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse des chefs d'exploitations - Des freins à l'installation (notamment hors cadre familial) : difficulté d'accès au foncier et au bâti², une structure parcellaire morcelée, rétention des terres par les plus âgés - Absence de zones agricoles aménagées (équipées en eau, en locaux de stockages sécurisés, « hôtels agricoles », espaces-test...) facilitant l'installation - Des conditions de travail à améliorer : manque de groupements d'employeurs pour faciliter la prise de congés, rémunération insuffisante des producteurs <p>Une filière alimentaire territoriale à organiser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de certains outils collectifs : plate-formes de collecte, de conditionnement et de distribution des produits, ateliers de transformation collectifs, conserveries, laboratoires de découpe avicole... - Un manque de volumes de productions et de régularité pour répondre aux attentes de la restauration collective. - Une production très saisonnière face à une tendance de consommation désaisonnalisée

¹ Agrilocal34 peut faciliter l'accès des producteurs aux marchés publics alimentaires de la restauration collective et la mise en relation avec les restaurateurs et autres acheteurs.

² Diminution des surfaces par exploitants agricoles. Existence de nombreux porteurs de projets cotisants solidaires, en installation progressive, hors cadre familial.

<ul style="list-style-type: none"> - Etudes en-cours : sur le foncier agricole, une étude paysage, une recherche-action sur la gestion durable du bâti agricole, un nouveau Regards Agricole... 	
<p>Opportunités à saisir</p>	<p>Menaces à éviter</p>
<p>Potentiels de développement et de diversification à exploiter localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demande en produits bio en constante augmentation très peu satisfaite localement (importation de produits en provenance des régions voisines, voire d'autres pays (Italie, Espagne...)) - <u>Une demande en produits frais</u>, locaux, si possible bio, pour la restauration collective locale (ex. les Halles Solanid à Lodève...) - <u>Des productions de niches à exploiter localement</u>, potentiellement créatrices de valeur ajoutée : Plantes à parfum et médicinales (PPAM), grenade, kakis, spiruline, amandes, apiculture, champignons..., certaines s'inscrivant dans le champ des « aliments-santé » ou de la cosmétique. - Une structuration et un développement des initiatives et <u>projets agritouristiques et oenotouristiques</u> à travers l'engagement dans la démarche de labellisation « Vignoble et découverte » - Proximité de grands bassins de consommation (Montpellier, Béziers) - Une demande en produits Bois-énergie (plaquettes, bois bûche) qui se développe, des forêts quasiment inexploitées. <p>Des savoirs et connaissances à mobiliser pour adapter les pratiques agricoles aux exigences sociétales et aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des démarches³ et des demandes d'accompagnement aux pratiques agroécologiques et à la préservation des paysages dans le domaine viticole (IGP, AOC...) - Proximité des organismes de recherche et d'enseignement pro et supérieur : SupAgro Montpellier, Laboratoire Fabre (Avène), Lycée agricole de Gignac, Lycée de Pézenas, la Station expérimentale fruits et légumes LR (CEHM à Marsillargues).... - Diffusion des modèles d'agriculture durable, créateurs de valeur ajoutée et/ou de reconnaissance sociale : agroécologie, maraichage bio-intensif, agroforesterie, permaculture, valorisation des déchets (méthanisation /chaleur)... <p>Importance de l'agriculture dans la nouvelle charte du Pays Cœur d'Hérault (l'un des 6 Défis de la charte) et dans les projets de territoire des trois communautés de communes</p>	<p>Banalisation des paysages et détérioration des ressources naturelles, risques climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des concurrences sur la ressource en eau entre les différentes pratiques agricoles et avec les besoins en approvisionnement en eau potable - Disparition des abeilles pouvant entraîner une baisse des productions agricoles - Importance des risques naturels et/ou des effets du dérèglement climatique : inondations, glissements de terrains, maladies, attaques d'insectes... <p>Un manque de prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, ...) et de protection durable des terres agricoles.</p> <p>Difficultés de mobilisation des soutiens aux porteurs de projets : complexité administrative et réglementaire, critères d'aides à l'installation inadaptés aux porteurs de projet en installation progressive.</p>

³ Projet pilote agroécologique « Eau, paysage et biodiversité » porté par les syndicats AOC Languedoc (Terrasses du Larzac, St Saturnin et montpeyroux)

Objectifs stratégiques de la charte du Pays Cœur d'hérault rêvé à 2025

- Objectif 4.1 : Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global
- Objectif 4.2 : L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault
- Objectif 4.3 : Définir et mettre en oeuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique
- Objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument

Enjeux et identification des besoins et possibilités de développement ⁴ pour l'agriculture issus de l'AFOM

- **Faciliter l'accès au foncier et l'installation agricole pour assurer le renouvellement des générations :**
 - Protéger les terres agricoles, en particulier celles à fort potentiel agronomique : sensibilisation des élus pour une meilleure prise en compte dans l'urbanisme (ZA / ZAP dans les PLU, SCOT, PAEN,...)
 - Créer des zones agricoles intégrées dans le paysage, aménagées et équipées (irrigation, locaux de stockage sécurisés des récoltes et de matériel agricole, laboratoires de transformation, « hôtels agricoles », des fermes relais et d'expérimentation, ou des agriparc⁵ (ex. de Montpellier, Barcelone...)...
 - Créer des espaces test agricoles (pour ceux qui souhaitent s'installer mais n'ont pas de foncier), des bourses d'échanges de foncier,
 - Favoriser la transmission (diagnostics -transmission, parrainage...),
 - Poursuivre le travail de recherche-action sur la gestion durable du bâti agricole qui doit permettre une meilleure prise en compte des besoins des projets agricoles par les services et dans les procédures d'urbanisme.
 - ...
- **Favoriser les actions collectives pour mutualiser des outils de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion afin d'améliorer la viabilité des exploitations, de faciliter la mise en marché et de valoriser les productions**
 - Soutenir les projets de mutualisation de bâtiments agricoles (pour le stockage du matériel agricole, pour la transformation et/ou pour la commercialisation des productions...)
 - Inciter à la création d'ateliers collectifs de transformation adaptés aux différentes filières (conserverie de fruits & légumes / viandes, atelier de découpe et conditionnement pour les éleveurs avicoles, stockage...).
 - Inciter à la création d'équipements mutualisés pour le transport et la logistique (camion réfrigéré, plateforme de stockage et de distribution des produits bio et locaux...), facilitant l'accès aux marchés
 - Actions collectives de valorisation (promotion et communication) des productions agricoles sous signes de qualité (AOC, AOP, IGP, AB...)
 - ...

⁴ **Besoins et possibilités de développement du territoire** : à partir de l'AFOM, qui définit les atouts à renforcer, les opportunités à saisir, les faiblesses à réduire et les menaces à éviter, **il s'agit de hiérarchiser les besoins et les possibilités de développement, puis de justifier et définir les besoins** en se posant des questions comme :

- Nature du besoin ? Matériel : équipements, rénovation, constructions / immatériel : étude, animation, sensibilisation, appui technique, accompagnement/ financement ?
- Pour qui ? Population, collectivités, entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, associations, ... ?
- Combien et à quelle échéance ? Besoin actuel ou à venir ?

⁵ Un **agriparc** se définit comme un espace par essence multi-fonctionnel qui doit concilier fonctions urbaines et fonctions agricoles dans une stratégie gagnant-gagnant : a) **la fonction de production** en tant qu'activité économique et humaine, qu'il convient de préserver des risques de disparition auxquels peut l'exposer la spéculation ; b) **La fonction de consommation** permettant de fournir aux citoyens des produits alimentaires locaux de qualité grâce à des circuits courts de commercialisation (marchés, paniers, jardins familiaux) ou par l'intermédiaire de la restauration collective ; c) **la fonction environnementale** des espaces agricoles en tant que valeur patrimoniale et paysagère et leur contribution à la biodiversité par le maintien des continuités écologiques ; d) **a fonction ludo-éducative** en constituant des lieux de loisir, de promenade ou de découverte, tant récréatifs que pédagogiques.

- **Favoriser la diversification des productions sur le territoire en vue de satisfaire la demande alimentaire locale et d'exploiter localement les filières de niches potentiellement créatrices de valeur ajoutée**
 - Maraichage,
 - arboriculture / agroforesterie,
 - PPAM,
 - Bois énergie
 - ...

- **Favoriser la diffusion des connaissances localement en vue de favoriser une filière alimentaire à haute qualité nutritive, environnementale et paysagère**
 - Former aux pratiques agroécologiques et de préservation des paysages,
 - Développer la connaissance et l'expérimentation des modèles de production alternatifs aux productions viticoles et d'élevage : maraîchage biointensif, agroforesterie...
 - Mise en place de fermes de démonstration (1 projet sur la spiruline à Plaissan...)
 - Développer des coopérations, des recherches-actions sur les pratiques agroécologiques
 - ...

- **Soutenir et structurer la dynamique agri et oenotouristique contribuant à la valorisation des produits viticoles et à la qualité des paysages :**
 - Professionnalisation des acteurs,
 - Développement d'animations et de produits agri et oenotouristiques :
 - Animation d'un réseau diversifié de sentiers agri et oenotouristiques, création de nouveaux sentiers
 - Valorisation des produits locaux dans la restauration (ex : Floréales du vin, club vigneron-restaurateurs, les duos vigneron en Lodévois et Larzac...)
 - Restauration et valorisation du patrimoine viti-vinicole dans le cadre de circuits de découverte patrimoniale
 - Actions de protection des paysages : charte paysagère...
 - ...